

## PLAN DE COURS

# DDU-2000 : Aménagement durable du territoire

NRC 13927 | Hiver 2019

Mode d'enseignement : À distance
----------------------------------

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Le cours vise à initier l'étudiant à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, particulièrement dans le contexte québécois et dans une perspective de développement durable. Il cherche à amener l'étudiant à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, le transport, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, la notion de planification ainsi que les outils et les données qu'elle comporte, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce cours est offert à distance et est accessible sur [monportail.ulaval.ca](http://monportail.ulaval.ca). Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca). NOTE IMPORTANTE : Pour chaque cours offert à distance, veuillez vous assurer qu'il n'existe aucun conflit d'horaire entre vos examens car aucun accommodement ne sera accordé en cas de conflit d'horaire.

## Plage horaire

Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=101849>

## Coordonnées et disponibilités

Gilles Fontaine

*Chargé de cours*

Abitibi-Price, 3173

[gilles.fontaine@ggr.ulaval.ca](mailto:gilles.fontaine@ggr.ulaval.ca)

Tél. : 656-2131 poste 404688

*Disponibilités*

Sur rendez-vous.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>5</b>
Introduction .....	5
But .....	5
Objectifs généraux .....	5
Approche pédagogique .....	5
Modalités d'encadrement .....	6
Charge de travail et calendrier .....	6
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	8
Contenu du cours .....	8
Mesures d'accommodement .....	8
Intimidation .....	9
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>9</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>9</b>
Liste des évaluations .....	10
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	10
Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes .....	10
Contrôle 1 : Définitions, planification et zonage .....	11
Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire .....	11
Contrôle 3 : La protection du territoire agricole et le patrimoine culturel .....	11
Contrôle 4 : Qualité de l'environnement, territoire public et forêt .....	12
Contrôle 5 : Eau, mines et transport .....	12
Contrôle 6 : Développement durable .....	12
Examen final en classe .....	13
Forum .....	13
Examen sous surveillance .....	14
Barème de conversion .....	14
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	14
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	15
Évaluation de l'enseignement .....	15
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	15
Absence aux examens .....	15
Gestion des délais .....	15
Évaluation sommative .....	15
Évaluation formative .....	15
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>16</b>
Matériel obligatoire .....	16

Matériel complémentaire .....	16
Site web de cours .....	16
Portail thématique de la Bibliothèque .....	16
Spécifications technologiques .....	17
<b>Médiagraphie et annexes .....</b>	<b>17</b>
Bibliographie .....	17

# Description du cours

---

## Introduction

Le cours DDU-2000, *Aménagement durable du territoire*, vise à initier l'étudiant (e) à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans le contexte québécois. Il cherche à amener l'étudiant (e) à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, la planification, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, le transport, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours !

Gilles Fontaine

## But

Le but du cours est d'initier l'étudiant(e) aux modes d'organisation et d'aménagement du territoire, et plus particulièrement à ceux appliqués et exercés au Québec. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment sont planifiées et contrôlées l'occupation, l'utilisation et la transformation du territoire. Partant d'une étude de l'organisation foncière du territoire québécois, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, agricole, forestier, hydrique ou naturel. Le cours explique les enjeux et les défis que cette pratique pose en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation, de mise en valeur des terres et des ressources naturelles, de développement (régional, local, communautaire, durable), de protection du patrimoine, de l'environnement, des rives et du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. Ces questions seront traitées à travers une explication détaillée du cadre législatif, administratif et politique de l'aménagement du territoire au Québec et illustrées à l'aide d'exemples concrets.

## Objectifs généraux

L'étudiant(e) doit acquérir un ensemble de connaissances génériques et particulières reliées à la nature complexe de l'aménagement, notamment : la planification politique du développement territorial, le contrôle réglementaire de l'utilisation du sol, la technique du zonage et la notion de droit acquis, les processus de participation publique, la gestion de l'urbanisation, l'affectation des terres et la protection de la zone agricole, des rives, de l'environnement, du patrimoine immobilier et du paysage. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par un travail pratique.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit :

- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement du territoire au Québec ;
- Être capable de comprendre les enjeux et certains défis politiques, économiques et culturels de l'aménagement du territoire;
- Connaître les rouages de l'organisation foncière, de la planification spatiale / territoriale et de la dynamique des établissements humains au Québec;
- Connaître les politiques et les lois relatives à l'aménagement du territoire adoptées au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale;
- Connaître les institutions publiques chargées de l'aménagement au Québec;
- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, études d'impact environnemental, arrondissements historiques, aires protégées, etc.;
- Avoir développé sa capacité à identifier et à comprendre un problème d'aménagement et, pour le résoudre, à esquisser une solution pertinente ;
- Savoir exploiter des bases de données utiles en aménagement du territoire.

## Approche pédagogique

Cours en ligne

Conférences et vidéos

Travail pratique

Contrôles sommatifs et formatifs

La prise en charge du cours est assurée par la personne responsable de l'encadrement, pendant toute la session. Sa tâche est de vous faciliter les conditions d'apprentissage et de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur la plateforme de diffusion de cours, dans l'ouvrage de référence les **Grands dossiers des sciences humaines. Villes durables : quelles villes pour demain ?** Vous devez vous procurer cette revue en ligne (voir matériel didactique). Sur le Portail, vous trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours à distance : textes, exposés, démonstrations, forum, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section *Contenu et activités* décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures ou des questionnaires formatifs. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions faisant suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants.

Pour les questions d'ordre personnel, vous pouvez communiquer directement avec le responsable ou les auxiliaires d'enseignements par le courrier électronique offert sur le site du cours (informations générales). Normalement une réponse vous parviendra à l'intérieur de 48 heures lors des journées de semaine.

## Modalités d'encadrement

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général en classe, soit par le forum de discussion et, selon le cas, par courrier électronique (questions plus personnelles). Pour les questions portant directement sur la matière, le responsable du cours répond au plus à une semaine d'avance sur le calendrier pédagogique. Donc, lors de la première semaine, il peut répondre par rapport aux deux premières semaines. Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Par ailleurs, vous pourrez également utiliser un forum de discussion, à partir de l'onglet identifié comme tel. Ce forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Le forum est un outil qui vous permet d'échanger avec les étudiant(e)s et le responsable du cours. Le responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

À la suite de votre envoi du travail pratique (TP), le responsable vous transmettra vos résultats et des commentaires écrits.

## Charge de travail et calendrier

À l'hiver 2019 ce cours de trois crédits est offert en ligne sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices et la réalisation des évaluations est de 135 heures par session.

### Calendrier

--	--	--	--

Semaine / Date	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
<b>1</b> 14/01/2019	<b>Module 1</b>	<b>Présentation</b> <b>Introduction</b> <b>Définitions</b>	
<b>2 et 3</b> 21/01 28/01	<b>Module 2</b>	<b>Planification et zonage</b> <b>Zonage et droits acquis</b> <b>Lotissement</b>	<b>Premier contrôle en ligne</b> <b>Modules 1 et 2; 20 questions - 10%</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 31 janvier à 12h00 jusqu'au 3 février</b> <b>à 23h59</b>
<b>4, 5 et 6</b> 04/02 11/02 18/02	<b>Module 3</b>	<b>Loi sur l'aménagement du territoire et</b> <b>l'urbanisme (LAU)</b>  <b>Les MRC</b>  <b>Les instruments de planification</b>  <b>La Loi sur l'aménagement du territoire</b> <b>et l'urbanisme (LAU)</b>  <b>Les règlements d'urbanisme</b>	<b>Deuxième contrôle en ligne Module 3;</b> <b>20 questions - 15 %</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 21 février à 12h00</b> <b>jusqu'au 24 février à 23h59</b>  <b>Le 24 février à 23h59</b> <b>Fin de la formation des équipes, sous</b> <b>ENA, pour le travail pratique</b>
<b>7</b> 25/02	<b>Module 4</b>	<b>Protection du territoire agricole</b>  Conférence : <b>Mme GITANE ST-GEORGES, M.Sc.</b> <b>Aménagiste et conseillère en</b> <b>développement régional / Fédération de</b> <b>l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-</b> <b>Nord</b>	
<b>8</b> 04/03		<b>SEMAINE DE LECTURE</b>	
<b>9</b> 11/03	<b>Module 5</b>	<b>Urbanisme : des origines à nos jours</b>  <b>Patrimoine culturel et paysage</b>	<b>Troisième contrôle en ligne sur</b> <b>Modules 4 et 5; 20 questions - 5 %</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 14 mars à 12h00</b> <b>jusqu'au 17 mars à 23h59</b>
<b>10</b> 18/03	<b>Module 6</b>	<b>Qualité de l'environnement</b>	
<b>11</b> 25/03	<b>Module 7</b>	<b>Territoire public et forêts</b>  Conférence : <b>M. Luc Bouthillier, Ph.D.</b> <b>Professeur FFGG</b>	<b>Quatrième contrôle en ligne modules 6</b> <b>et 7; 20 questions - 5 %</b>  <b>Disponible en ligne</b> <b>du 28 mars à 12h00 jusqu'au 31 mars à</b> <b>23h59</b>
<b>12</b> 01/04	<b>Module 8</b>	<b>Eaux et mines</b>	Date limite dépôt du TP le vendredi 5 avril à 23h59 20 % de la note finale
<b>13</b> 08/04	<b>Module 9</b>	<b>Transport et aménagement du</b> <b>territoire et développement durable</b>	<b>Cinquième contrôle en ligne Modules 8</b> <b>et 9; 20 questions - 5%</b>

		Conférence : M. Étienne Grandmont DG Accès Transports Viables	<b>Disponible en ligne du 11 avril à 12h00 jusqu'au 14 avril à 23h59</b>
<b>14 15/04</b>	<b>Module 10</b>	<b>Aménagement du territoire et développement durable</b>  <b>Conférence: Marianne Desfossés - Direction de l'urbanisme, Ville de Brossard</b>	<b>Sixième contrôle en ligne Module 10; 10 questions - 5 %</b>  <b>Disponible en ligne du 18 avril à 12h00 jusqu'au 24 avril à 23h59</b>
<b>15 27/04</b>	<p>Examen final sous supervision en classe 25 % de la note finale</p> <p>27 AVRIL 13H30-16H30 au local 1160-ABP</p> <p><b>Fermeture du forum 10 % de la note finale le 27 AVRIL à 23h59</b></p>		

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Contenu du cours

La structure du cours se divise en **10 modules**. La matière du cours comprend :

1. Les notes de cours et de présentation en classe relatives aux modules;
2. Une revue à télécharger : *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines. Villes durables; quelles villes pour demain ?*
3. Des textes et des références complémentaires, tous disponibles en ligne;
4. Des notes de conférences et vidéos (sols contaminés, patrimoine culturel et paysage, forêt, CPTAQ, UPA, Accès Transport Viable, Ville de Brossard).

### Aperçu des modules :

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. La planification et le zonage
3. Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
4. La protection du territoire agricole
5. L'urbanisme et le patrimoine culturel
6. La qualité de l'environnement
7. Le territoire public et les forêts
8. L'eau et les mines
9. Transport et aménagement du territoire
10. L'aménagement du territoire et le développement durable

## Mesures d'accommodement

### Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental



Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 418 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: [www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/](http://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/)

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*: <https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>

## Intimidation

Les enseignants du cours ne toléreront aucune forme d'intimidation, de racisme ou de sexisme.

La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation ainsi : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13, paragr. 1.1).

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Module 1 : Présentation, introduction à l'aménagement du territoire et définitions</a>	14 janv. 2019
<a href="#">Module 2 : Planification et zonage</a>	21 janv. 2019
<a href="#">Contrôle 1 - Modules 1 et 2</a>	31 janv. 2019
<a href="#">Module 3 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire</a>	4 févr. 2019
<a href="#">Contrôle 2 - Module 3</a>	21 févr. 2019
<a href="#">Module 4 : Protection du territoire agricole</a>	25 févr. 2019
<a href="#">Module 5 : Urbanisme et patrimoine culturel</a>	11 mars 2019
<a href="#">Contrôle 3 - Modules 4 et 5</a>	14 mars 2019
<a href="#">Module 6 : La qualité de l'environnement</a>	18 mars 2019
<a href="#">Module 7 : Territoire public et forêt</a>	25 mars 2019
<a href="#">Contrôle 4 - Modules 6 et 7</a>	28 mars 2019
<a href="#">Module 8 : Eau et mines</a>	1 avr. 2019
<a href="#">Module 9 : Transport et aménagement du territoire</a>	8 avr. 2019
<a href="#">Contrôle 5 - Modules 8 et 9</a>	11 avr. 2019
<a href="#">Module 10 : Aménagement du territoire et développement durable</a>	15 avr. 2019
<a href="#">Contrôle 6 - Module 10</a>	18 avr. 2019
<a href="#">Travail pratique</a>	5 avr. 2019
<a href="#">Examen final</a>	27 avr. 2019

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

# Évaluation et résultats

## Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes	Dû le 5 avr. 2019 à 23h59	En équipe	20 %
Contrôle 1 : Définitions, planification et zonage	Du 31 janv. 2019 à 12h00 au 3 févr. 2019 à 23h59	Individuel	10 %
Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire	Du 21 févr. 2019 à 12h00 au 24 févr. 2019 à 23h59	Individuel	15 %
Contrôle 3 : La protection du territoire agricole et le patrimoine culturel	Du 14 mars 2019 à 12h00 au 17 mars 2019 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 4 : Qualité de l'environnement, territoire public et forêt	Du 28 mars 2019 à 12h00 au 31 mars 2019 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 5 : Eau, mines et transport	Du 11 avr. 2019 à 12h00 au 14 avr. 2019 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 6 : Développement durable	Du 18 avr. 2019 à 12h00 au 24 avr. 2019 à 23h59	Individuel	5 %
Examen final en classe	Le 27 avr. 2019 de 13h30 à 16h30	Individuel	25 %
Forum	Du 9 janv. 2019 à 00h00 au 27 avr. 2019 à 23h59	Individuel	10 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes

Date de remise :	5 avr. 2019 à 23h59 Contribution au travail d'équipe : 10 avr. 2019 à 23h59
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	20 %
Répartition de la correction et critères :	70 % Corrigé par l'enseignant 30 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Vos collègues répondaient à vos courriels	10
Vos collègues ont réalisés le travail convenu selon l'échéancier	10
Vos collègues ont participé pleinement à la réalisation du travail	10

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Le dépôt électronique fera foi de la date de remise.

Directives de l'évaluation : Partant de l'exemple du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) adopté en juin 2012 par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), du *Rapport de suivi et de mise en*

œuvre du PMAD (novembre 2015) et du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* (SAD, 2018), l'exercice vise à familiariser les étudiants-es avec le processus en vigueur au Québec en aménagement du territoire aux échelles métropolitaine, régionale et locale.

Vous aurez l'obligation d'évaluer la participation des membres de votre équipe. Cette évaluation compte pour 30 % de cette évaluation. Celle-ci est anonyme.

Les directives pour la réalisation du TP sont indiquées dans le document ci-dessous.

---

La formation des équipes est de votre ressort. Le forum est un bon outil pour un premier contact.

---

Le respect de la date de remise est contrôlé automatiquement à l'aide de la boîte de dépôt.

Fichiers à consulter :

 [DDU-2000\\_TP\\_H19](#) (342,5 Ko, déposé le 4 janv. 2019)  
 [Accès à Territoires.docx](#) (773,32 Ko, déposé le 26 nov. 2018)

---

## Contrôle 1 : Définitions, planification et zonage

Titre du questionnaire : [Contrôle 1 - Modules 1 et 2](#)

Période de disponibilité : Du 31 janv. 2019 à 12h00 au 3 févr. 2019 à 23h59

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Directives : Ce premier contrôle porte sur le contenu des **modules 1 et 2**, soit *Définitions, planification et zonage*.  
Il comporte **20 questions** et avez **50 minutes** pour le réaliser.

---

**AVIS:** Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront, selon les dispositions contenues dans leur lettre, du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

---

## Contrôle 2 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire

Titre du questionnaire : [Contrôle 2 - Module 3](#)

Période de disponibilité : Du 21 févr. 2019 à 12h00 au 24 févr. 2019 à 23h59

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives : Ce deuxième contrôle porte sur le contenu du **module 3**, soit le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec (LAU, MRC, instruments de planification et de réglementation).

Il comporte 20 questions.

**AVIS:**

- Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.
- 

## Contrôle 3 : La protection du territoire agricole et le patrimoine culturel

Titre du questionnaire :	<a href="#">Contrôle 3 - Modules 4 et 5</a>
Période de disponibilité :	Du 14 mars 2019 à 12h00 au 17 mars 2019 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce troisième contrôle porte sur le contenu des modules 4 et 5, soit la protection du territoire agricole et le patrimoine culturel.  Il comporte 20 questions.
<b>AVIS:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.</li></ul>

---

### Contrôle 4 : Qualité de l'environnement, territoire public et forêt

Titre du questionnaire :	<a href="#">Contrôle 4 - Modules 6 et 7</a>
Période de disponibilité :	Du 28 mars 2019 à 12h00 au 31 mars 2019 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce quatrième contrôle porte sur le contenu des <b>modules 6 et 7</b> , soit la qualité de l'environnement, la gestion du territoire public et des forêts.  Il comporte 20 questions.
<b>AVIS:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.</li></ul>

---

### Contrôle 5 : Eau, mines et transport

Titre du questionnaire :	<a href="#">Contrôle 5 - Modules 8 et 9</a>
Période de disponibilité :	Du 11 avr. 2019 à 12h00 au 14 avr. 2019 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce cinquième contrôle porte sur le contenu des <b>modules 8 et 9</b> , soit la gestion et l'aménagement durable de l'eau, des mines et des transports.  Il comporte 20 questions.
<b>AVIS:</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.</li></ul>

---

### Contrôle 6 : Développement durable

Titre du questionnaire :	<a href="#">Contrôle 6 - Module 10</a>
Période de disponibilité :	Du 18 avr. 2019 à 12h00 au 24 avr. 2019 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce sixième contrôle porte sur le contenu du <b>module 10</b> , soit le développement durable. Il comporte 10 questions.
	<b>AVIS:</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les étudiants bénéficiant de mesures d'accomodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.</li> </ul>

## Examen final en classe

Date :	Le 27 avr. 2019 de 13h30 à 16h30
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	25 %
Remise de l'évaluation :	ABP-1160
Directives de l'évaluation :	L'examen porte sur <b>toute la matière</b> vue lors des séances en classe. Le questionnaire est divisé en deux parties: <ol style="list-style-type: none"> <li>Questions à réponses courtes; 13 questions à développement court (<b>10 lignes</b>) 130 points;</li> <li>Question à développement; 2 questions à développement long (<b>maximum 2 pages</b>) 40%.</li> </ol> <p>Les questions seront sélectionnées à partir de celles diffusées dans chaque module.</p> <p><b>Consignes à respecter:</b></p> <p>Lors de la séance d'examen, chaque étudiant devra <b>obligatoirement</b> avoir en main sa carte étudiante avec photo et la présenter au surveillant, afin de contrôler votre identité.</p>
Matériel autorisé :	Une feuille 8,5*11 manuscrite r.v., un dictionnaire, une grammaire et des stylos à l'encre.

## Forum

Titre du forum :	<a href="#">Actualités en Aménagement du territoire (AMT)</a>
Période de contribution :	Du 9 janv. 2019 à 00h00 au 27 avr. 2019 à 23h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Directives de l'évaluation :	<p>Le <i>Forum</i> vous permet de discuter en tout temps avec votre groupe et votre responsable. Cette façon de communiquer est asynchrone et, généralement, vous ne recevrez pas immédiatement une rétroaction des autres participants ou du modérateur. Pour des interventions pertinentes sur le <i>Forum</i>, nous accordons <b>dix %</b>.</p> <p>Pour ce faire, vous devez effectuer <b>DIX interventions pendant la session</b> portant sur l'actualité en aménagement du territoire. Des <b>thèmes d'actualité à propos des modules ou les lectures obligatoires</b> peuvent aussi faire l'objet d'intervention. Ces interventions doivent se faire dans le forum Actualité en AMT.</p>

Tant les questions, les réponses que les commentaires doivent être **pertinents**, bien **argumentés et élaborés**. Par exemple, si vous demandez simplement une date votre participation ne sera pas comptabilisée.

Le modérateur peut aussi poser des questions ou soulever des interrogations pour compléter les échanges. Il apportera des précisions, des ajouts par rapport aux réponses apportées par les autres participants ou répondra en l'absence de celles-ci. Outre la possibilité d'obtenir des points bonus, le *forum* remplace les échanges qui se déroulent dans un cours en présentiel.

Le forum actualité remplace les interactions en classe.

---

Dix participations sont exigées dans le courant de la session.

Une participation moindre ne sera pas prise en compte; moins de 10 participations = zéro.

Donc : 10 participations = 10 %.

---

## Examen sous surveillance

Dans le cadre de ce cours, il est prévu que vous devrez vous présenter à l'examen qui aura lieu sous surveillance le 27 avril de 13h30 à 16h30. Pour les accommodations scolaires, voir l'enseignant.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l\\_intention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf), entrée en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, les corrections des deux examens seront complétées au maximum 10 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

## Évaluation sommative

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par un travail pratique, six contrôles et un examen en classe.

## Évaluation formative

Dans ce cours, l'évaluation formative se concrétise par des questions pour chacun des modules, accessibles dans l'onglet Contenu et activités / questions préparatoire à l'examen.

## Matériel didactique

---

### Matériel obligatoire

#### Villes Durables : quelles villes pour demain ?

Les Grands Dossiers des Sciences Humaines No 40, Septembre - novembre 2015 Villes durables : Quelles villes pour demain ? DISPONIBLE EN LIGNE SEULEMENT : en pdf ou papier.

Pour le cours, et afin de réaliser les contrôles, vous **devez obligatoirement** lire cette revue.

---

Vous pouvez télécharger la revue en format pdf à partir du lien ci-dessous, pour 7 € ou 9,90 CND\$ au 05/12/2018.

[http://www.scienceshumaines.com/villes-durables\\_fr\\_577.htm](http://www.scienceshumaines.com/villes-durables_fr_577.htm)  (format avec photos et hyperliens)

Utilisez la même adresse pour la commandez en format papier pour 7€50.

---

### Matériel complémentaire



#### Guide citoyen du droit québécois de l'environnement

Auteur : Baril, Jean, auteur, Francoeur, Louis-Gilles, Rouyère, Bruno, illustrateur

Éditeur : Éditions Écosociété ( Montréal, Québec , 2018 )

ISBN : 9782897194109

### Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours (en format pdf)
- les contrôles
- le travail pratique
- les questionnaires formatifs et les accès aux forums du cours
- les références (liens web, vidéos, logiciels, glossaire et bibliographie)



## Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

---

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : [www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index\\_portails](http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails)

---

## Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

	Logiciels	Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit
Machine virtuelle	Java	<a href="http://www.java.com">www.java.com</a>	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	<a href="http://www.adobe.com">www.adobe.com</a>	Gratuit

## Médiagraphie et annexes

---

### Bibliographie

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.